



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **17 FEVRIER 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0027**

Objet : Partenariat avec la Chambre de commerce et
d'industrie de Grenoble au titre de l'année 2025

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 57
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Excusés : 17
Pour : 63
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

20 FEV. 2025

et publié le

20 FEV. 2025

Secrétaire de séance :
Patricia BELLINI

Le lundi 17 février 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 11 février 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Marilyn ARNDT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Agnès DUPON à Olivier ROZIAU, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Françoise VIDEAU à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et sa compétence en matière de développement économique.

Monsieur le Président rappelle qu'une convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble (CCIG) est signée annuellement. Afin de confirmer ce partenariat, Monsieur le Président propose un nouveau conventionnement pour l'année 2025, afin d'accompagner les commerçants et les communes dans leurs projets, dont voici les grandes lignes :

- Étude de marché : « Fiches communales » :

La CCI de Grenoble a réalisé en 2021 une étude de marché pensée comme un outil d'aide à la décision pour l'appui à la création de commerces de proximité et l'implantation de grandes et moyennes surfaces sur les pôles commerciaux du territoire. Ce travail a fait l'objet en 2024 d'une mise à jour, intégrant les pratiques de consommation des ménages.

A l'issue de cette démarche, la question de l'appropriation des résultats par les communes a été identifiée comme un enjeu.

La CCIG propose de créer des fiches, avec les indicateurs marquants à l'échelle de chaque commune avec notamment des données sur la clientèle résidentielle, le potentiel de consommation des ménages, le marché local et les équipements commerciaux.

- Étude de marché : « Focus projet » :

L'étude de marché de 2021 dans sa version actualisée de 2024 est un outil intéressant d'aide à la décision. Cette modélisation à l'échelle du territoire nécessite cependant des investigations complémentaires pour être déclinée en « mode opérationnel ». Pour cela, des études de marché succinctes, nommées « focus projet » sont réalisées pour questionner la faisabilité économique des projets portés par les communes du Grésivaudan.

Sur le même modèle que celui retenu chaque année depuis 2022, la CCIG propose de fixer une enveloppe prévisionnelle de 10 jours de travail, mobilisables sur l'ensemble de l'année 2025 en fonction des besoins exprimés par la communauté de communes Le Grésivaudan au travers des projets communaux.

- Fichier des entreprises :

Le Grésivaudan peut obtenir, deux fois par an, les nouvelles entreprises créées sur son territoire. Par ailleurs, la liste des entreprises faisant l'objet d'une procédure judiciaire (liquidation, plan...) sera adressée régulièrement.

Le coût total du partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble au titre de l'année 2025 s'élève à 12 000 € TTC.

Les crédits seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'approuver le partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble au titre de l'année 2025,
- De verser à la CCIG la somme de 12 000 € dans le cadre de ce partenariat 2025,
- De l'autoriser à signer la convention annuelle 2025 annexée ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 63 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote : Clément BONNET).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **17 FEV. 2025**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



CONVENTION

entre

la Communauté de communes Le Grésivaudan

et

la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble

Entre les soussignés,

La Communauté de communes Le Grésivaudan,
représentée par son Président, M. Henri Baile,
dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre - 38926 CROLLES Cedex,
agissant en vertu de la délibération

ci-après désignée Le Grésivaudan (ou la communauté de communes),

d'une part,

et

La Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble,
représentée par son Président, M. Pierre Streiff
dont le siège est situé 5-7 place Robert Schuman - CS 90297
38016 Grenoble Cedex 1

ci-après désignée la CCI de Grenoble

d'autre part,

il est convenu ce qui suit.

Préambule

Cette convention a pour objectif de renforcer la coopération générale entre la CCI de Grenoble et Le Grésivaudan, engagée depuis plusieurs années.

Article 1 - Objet

La présente convention de partenariat précise les conditions dans lesquelles la CCI de Grenoble et Le Grésivaudan coopèrent, à partir de leurs compétences respectives, selon les axes principaux de cette coopération présentés ci-dessous.

Des réunions entre les équipes de la CCI de Grenoble et du Grésivaudan permettront de préciser et d'adapter, si nécessaire, les modalités opérationnelles de ces actions.

Article 2 - Engagements

1- Étude de marché : Fiches communales

La CCI de Grenoble a réalisé en 2021 une étude de marché, pensée comme un outil d'aide à la décision pour l'appui à la création de commerces de proximité et à l'implantation de grandes et moyennes surfaces sur les pôles commerciaux du territoire. Ce travail a fait l'objet d'une mise à jour en 2024 en intégrant des données actualisées disponibles et rendant compte des évolutions récentes des pratiques de consommation.

A l'issue de cette démarche, la question de l'appropriation des résultats par les communes a été identifiée comme un enjeu. L'utilité des informations traitées dans l'étude de marché est évoquée pour leur valeur de « points de repère » en appui aux réflexions des élus communaux, ou pour la consolidation des initiatives des porteurs de projet dont les mairies sont les premières interlocutrices.

Les détails de l'action sont présentés dans la **fiche action 1** annexée à la présente convention.

Coût de l'intervention

Le coût total de l'intervention à la charge du Grésivaudan s'élève à **4 500 € TTC**.

2- Étude de marché : « Focus projet »

L'étude de marché de 2021, dans sa version actualisée de 2024, est un outil intéressant d'aide à la décision. Cette modélisation à l'échelle du territoire nécessite cependant des investigations complémentaires pour être déclinée en « mode projet ». Pour cela, des études de marché succinctes, nommées « Focus projet » sont réalisées pour questionner la faisabilité économique des projets portés par les communes du Grésivaudan.

Sur le même modèle que celui retenu les années précédentes, la CCI de Grenoble propose de fixer une enveloppe prévisionnelle de 10 jours de travail, mobilisables sur l'ensemble de l'année 2025 en fonction des besoins exprimés par Le Grésivaudan.

Les détails de l'action sont présentés dans la **fiche action 2** annexée à la présente convention.

Coût de l'intervention

Le coût total de l'intervention à la charge du Grésivaudan s'élève à **7 500 € TTC**.

3- Fichiers des entreprises

Le Grésivaudan peut obtenir, deux fois par an, les nouvelles entreprises créées sur son territoire. Par ailleurs, la liste des entreprises faisant l'objet d'une procédure judiciaire (liquidation, plan de continuation...) sera adressée régulièrement.

Coût de l'intervention

Les informations sont mises gracieusement à disposition de la communauté de communes dans le cadre du partenariat.

Article 3 - Montant

Pour l'ensemble de ce partenariat, Le Grésivaudan verse à la CCI de Grenoble un montant forfaitaire de 12 000 € TTC.

Article 4 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter **du 1er janvier 2025**.
Elle est conclue pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 5 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, il sera procédé à une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. A l'expiration du délai de mise en demeure, et si celle-ci est restée infructueuse, il pourra être procédé à la résiliation pour faute de la partie défaillante.

Article 6 - Litiges - Attribution de compétence

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention. Elles s'engagent par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à

le

Pour la communauté de communes
Le Grésivaudan

Le Président,
Henri Baile

Pour la Chambre de commerce
et d'industrie de Grenoble

Le Président,
Pierre Streiff

	<p style="text-align: center;">Fiche action n°1 Étude de marché globale sur le territoire du Grésivaudan : fiches communales</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Diffuser et permettre l'appropriation des résultats de l'étude de marché globale dans les communes du Grésivaudan.- Donner aux élus des « points de repère » sur le marché du commerce dans leur commune.- Permettre aux communes d'apporter un premier niveau d'information aux porteurs de projet qui les sollicitent.		

Contexte

La CCI de Grenoble a réalisé en 2021 une étude de marché, pensée comme un outil d'aide à la décision, pour l'appui à la création de commerces de proximité et à l'implantation de grandes et moyennes surfaces sur les pôles commerciaux du territoire. Cette étude a fait l'objet d'une mise à jour en 2024. La base actualisée intègre les dernières données de population disponibles, les changements opérés récemment dans les pratiques de consommation, ainsi que les réflexions issues des travaux menés sur les retombées économiques du tourisme sur le commerce.

Afin de faciliter la diffusion des résultats de cette étude et encourager leur mobilisation par les élus et porteurs de projet, la CCI de Grenoble propose de réaliser des fiches synthétiques dressant le portrait du marché du commerce à l'échelle de chaque commune.

Description de l'action :

Il s'agit de puiser dans l'étude de marché globale les indicateurs marquants à l'échelle de chaque commune (ou bassin de consommation selon la disponibilité des données), mais aussi du Grésivaudan ou d'une entité territoriale pertinente (Région grenobloise, Isère, France...), pour effectuer une mise en perspective.

La composition finale des fiches communales sera arrêtée en concertation avec la Communauté de communes. L'intégration des éléments issus des thématiques suivantes peut déjà être évoquée :

- Clientèle résidentielle : volume, typologie des ménages ;
- Potentiel de consommation : niveau de dépenses des ménages, évolution ;
- Pratiques de consommation : part de marché des canaux de distribution, principaux pôles de consommation ;
- Marché local : volume, équilibre entre les marchés résidentiels, des actifs non-résidents, touristiques et excursionnistes ;
- Équipement commercial : ratios d'activité moyens, équipement commercial théorique...

Un descriptif succinct de l'offre commerciale en place sera également intégré. En fonction des données disponibles (recensement des rez-de-chaussée commerciaux 2021 ou mise à jour 2025, simple base de données ou cartographie), celui-ci sera plus ou moins précis et complet. Il prendra la forme d'extraits de la cartographie des locaux commerciaux, de graphiques présentant la composition de l'offre et, le cas échéant, de ratios sur son évolution.

Afin d'inciter à l'action, les fiches pourront être complétées par des encarts de présentation de 3 à 4 intuitives locales : implantation récente (grande surface et/ou petit commerce) sur un pôle commercial structuré, activité hybride ou model alternatif sur une petite commune de type multiservices, marché ou commerce non sédentaire... Les actions mises en avant seront sélectionnées conjointement avec la communauté de communes et en accord avec les entreprises concernées.

Public cible : Techniciens, élus et partenaires institutionnels du Grésivaudan	Durée : environ 3 mois / Période : premier semestre 2025
Lieu de réalisation : CCI Grenoble / Le Grésivaudan	Référents : Cécile Villard, chargée d'études
Résultats attendus : Fiches communales	Indicateurs de résultats : Mise à disposition des fiches
Partenaires de l'opération : Le Grésivaudan et CCI de Grenoble.	
Modalités de financement : Participation financière du Grésivaudan à hauteur du temps / agent alloué sur les travaux produits	Participation du Grésivaudan 4 500 € TTC



Fiche action n°2

Étude de marché : « Focus projet »



Objectifs :

- Cibler les activités à implanter pour développer ou renforcer l'offre commerciale locale sur le territoire du Grésivaudan.
- Définir ou affiner les contours d'un projet de création de commerce.
- Vérifier le potentiel de viabilité économique d'un projet.

Contexte

La CCI de Grenoble a réalisé en 2021 une étude de marché, pensée comme un outil d'aide à la décision pour l'appui à la création de commerces de proximité et à l'implantation de grandes et moyennes surfaces sur les grands pôles commerciaux du territoire. Celle-ci a permis d'identifier et spatialiser les opportunités de développement de nouvelles activités commerciales sur le Grésivaudan. Elle a fait l'objet d'une actualisation en 2024.

Cette modélisation à l'échelle du territoire nécessite des investigations complémentaires pour être déclinée en « mode projet ». Certains projets impliquent également une approche élargie du marché pour apprécier efficacement leur potentiel de viabilité.

Dans la continuité des études effectuées les années précédentes, il est proposé de poursuivre la réalisation des « Focus projet » tout au long de l'année 2025.

Description de l'action :

Il s'agit de réaliser des études de marché succinctes, nommées « Focus projet », pour questionner la faisabilité économique des projets commerciaux portés par les communes du Grésivaudan.

Leur contenu sera adapté en fonction des problématiques spécifiques à chaque projet, mais suivront globalement la trame la suivante :

- Une rencontre préalable avec la municipalité concernée et Le Grésivaudan afin de cerner les contours du projet et fixer les attendus de l'intervention.
- Une évaluation affinée du marché sur la zone de chalandise du projet (approche quantitative et qualitative).
- Une analyse des conditions de viabilité et facteurs de succès (composition de l'offre, positionnement, localisation, mode de gestion...).
- Une présentation des conclusions à la municipalité et au Grésivaudan.

La CCI de Grenoble propose de fixer une enveloppe prévisionnelle de 10 jours de travail, mobilisables sur l'ensemble de l'année 2025 en fonction des besoins exprimés par Le Grésivaudan.

Une étude portant sur la transformation du local de l'ancien bureau de Poste en commerce, sur la commune du Plateau des Petites Roches, est pressentie et devrait démarrer en début d'année.

Les jours restant seront utilisés pour éclairer la mise en œuvre de projets supplémentaires à définir.

Il est précisé que le temps réel alloué par projet sera affiné, en amont des demandes, en fonction de leur complexité.

À titre d'information, la réalisation d'un « Focus projet » simple nécessite entre 2,5 à 3 jours de travail.

Public cible : Techniciens, élus du Grésivaudan	Durée : 1 an Période : année 2025
Lieu de réalisation : CCI de Grenoble / Le Grésivaudan	Référents : Cécile Villard, chargée d'études
Résultats attendus : Focus projet	Indicateurs de résultats : Production des livrables
Partenaires de l'opération : Le Grésivaudan et CCI de Grenoble.	
Modalités de financement : Participation financière du Grésivaudan à hauteur du temps / agent alloués sur les travaux produits	Participation du Grésivaudan 7 500 € TTC (montant maximum alloué, coût « réel » en fonction des réalisations)